

MARQUET JEREMIE
 Directeur de l'école Boufflers
 11, rue Saint sauveur
 59000 Lille

à

Tous les membres du conseil d'école :
 Mme l'Inspectrice de la circonscription de Lille1- Centre
 Mme l'Adjointe déléguée aux Politiques Éducatives
 Mme l'Adjointe déléguée aux écoles
 M le Président du conseil de quartier de Lille Centre
 M le conseiller de quartier de Lille Centre
 M le directeur des Actions Éducatives de la ville de Lille
 M le référent de site / M le directeur de la restauration
 Mme la DDEN
 Mmes et Ms les représentants des parents d'élèves
 Mmes et Ms les enseignants de l'école
 M le représentant du RASED

ECOLE BOUFLERS
COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE n°1
MARDI 16 OCTOBRE 2018
ANNEE 2018/2019 début : 17h45

Personnes présentes:

parents d'élèves présents : Mme Bouzaïb, Mme Holliet, Mme Lemettre, M Potdevin, Mme Philippe, Mme Zannier, M Doye, Mme Lagarde, M Mercier

équipe enseignante Boufflers : Mme Lurot, M Chalaud, M Boulard, M Quilleriet, Mme Lecauchois, Mme Steunou, Mme Hary, Mme Koprowski, Mme Sésia, Mme Delreux, Mme Creton, M Marquet (directeur)

représentants mairie : Mme Montagne (conseillère de quartier)

service actions éducatives : Laurent Renault, Sandie Bernard

personnes excusées / absentes : Mme Brun (élue), Mme Lechner (élue), M Hanoh (élu), Mme Luciani (IEN Lille 1 centre), M Turbellin, Mme Sandt (DDEN), Mme Destombes (conseillère de quartier)

RESULTATS DES ELECTIONS ET PRESENTATIONS DES PARTENAIRES

387 électeurs
 176 votants
 145 suffrages exprimés
 45,48% de participation
 LISTE Mme Bouzaïb : 82,39%
 BLANCS/NULS : 17,61%

Nous constatons une hausse de la participation de 6 points comparativement à l'année dernière.
 Les actions menées par les représentants de parents d'élèves semblent porter leurs fruits.

CARTE D'IDENTITE

11 classes (2CP, 2CE1, 1 CE2/CM2, 2CE2, 2CM1, 1CM2, 1 Ulis, 1 dispositif UPE2A)
13 enseignants
1 enseignant RASED
2,5 équivalents temps plein Aesh
1 Équipe Périscolaire et 1 équipe de nettoyage

Questions des représentants de parents d'élèves :

Les effectifs réels de cette rentrée : Répartition par classe, élèves à profil, conséquence de la fermeture de classe ...Bilan 1 mois et demi après la rentrée ?

Le nombre d'élèves fréquentant l'école est de 255.(chiffre au 16 octobre 2018)

4 inscriptions sont prévues après les vacances d'automne. Au 5 novembre 2018, l'école accueillera donc 259 élèves soit une moyenne de 25,9 élèves par classe.

Dans ces effectifs nous comptons 12 élèves en ULIS et 6 élèves (hors ULIS) bénéficiant d'un dossier MDPH.

L'école accueille également 6 élèves non francophones accueillis en UPE2A sur 3 demi-journées.
Le nombre d'élèves nécessitant des adaptations pédagogiques particulières en classe oscille entre 30 et 40 élèves (3 ou 4 par classe).

Monsieur Marquet donne la répartition des élèves par classe (au 5 novembre 2018) :

CP : 26 et 25

CE1 : 25 et 25

CE2 : 27 et 28

CM1 : 26 et 25

CE2/CM2 : 25

CM2 : 27

Les représentants de parents d'élèves souhaitent connaître le ressenti des enseignants concernant ces effectifs plus importants.

Les enseignants mettent en avant un manque de place dans les classes, les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des décroissements en CE2 et de la constitution des classes.

La question de l'inclusion des élèves porteurs de handicap est aussi bien plus difficile dans des classes chargées. Le temps consacré à chaque élève est par conséquent moins important.

LES COMPETENCES DU CONSEIL D'ECOLE

M Marquet expose le rôle et les missions du conseil d'école :

- 1) vote le règlement intérieur**
- 2) peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire**
- 3) peut émettre un avis sur le projet d'école et adopte le projet d'école**
- 4) suggère des améliorations de fonctionnement en ce qui concerne l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires et la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité.**
- 5) s'informe sur l'organisation des APC et des études surveillées**

Le compte-rendu sera distribué par mail aux têtes de liste de représentants de parents d'élèves qui se chargeront de le diffuser auprès des autres parents élus. Il sera à disposition sur le site internet de l'école.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Les nombreuses propositions faites par les représentants de parents d'élèves sont débattues une à une.

Les amendements au règlement intérieur se font alors au fur et à mesure de la lecture.

Les propositions concernant « la discipline des élèves » et « les droits et obligations de tous les acteurs de l'école » seront étudiées lors d'un prochain conseil d'école car il faudrait que tous les membres du conseil puissent en avoir pris connaissance avant de débattre.

Les chapitres « dispositions prises pour prévenir le harcèlement » et « usage de l'internet à l'école » sont ajoutés au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à la majorité.

L'ensemble des membres du conseil d'école est invité à prendre connaissance des annexes au règlement intérieur sur le site internet de l'école :

- **charte sur la laïcité**
- **charte internet**
- **protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles**
- **règlement récréation et toilettes (élaboré et voté lors des conseils de délégués)**
- **plan des « jeux de cour » en récréation (élaboré et voté lors des conseils de délégués)**

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école a été présenté lors des deux réunions de rentrée de septembre 2018 et les principales actions ont alors été exposées.

Monsieur Marquet énumère les différents axes du projet d'école sans le détailler.

Le projet d'école est accessible sur le site internet.

A) Maîtriser la langue, les langues et les langages pour s'exprimer, communiquer, écrire et programmer.

B) Coopérer, co-construire, et collaborer pour nourrir un sentiment d'appartenance à un collectif tout en étant forts de nos différences.

C) Innover, inventer, entreprendre pour créer des valeurs culturelles, sociales et humanistes tout en permettant une ouverture sur le monde

D) une partie commune avec l'école élémentaire Wicar a été rédigée.

Un travail de réécriture doit être réalisé pendant les vacances d'automne par Monsieur Marquet afin de mettre le projet d'école en adéquation avec le projet académique

LE PROJET DE SECTION INTERNATIONALE

Ce projet d'ouverture de section internationale espagnole s'inscrit dans l'identité de l'école qui offre une palette linguistique importante pour une école élémentaire (anglais, néerlandais et espagnol).

Depuis 2014, les enseignants de l'école Boufflers-Monge ont développé de nouvelles compétences dans le domaine des apprentissages des langues vivantes. Plusieurs disciplines non linguistiques sont enseignées en anglais : arts plastiques, théâtre, programmation informatique, sciences, éducation physique et sportive. L'expérience acquise par l'équipe éducative dans l'enseignement de l'anglais représente un atout pour la section internationale espagnole.

L'ouverture d'une section internationale à l'école Boufflers-Monge compléterait l'offre de formation du collège Franklin et du lycée Montebello assurant une continuité grâce à un réseau d'établissements partenaires. Unique section internationale espagnole au nord de Paris, elle sécuriserait, dans la région académique des Hauts-de-France, le parcours des élèves hispanophones tout en formant des élèves français à la pratique approfondie de l'espagnol.

Recrutement : Les locuteurs natifs et les impatriés ayant suivi une scolarisation conséquente dans un pays hispanophone feront l'objet d'une procédure de recrutement prioritaire et intégreront d'office la section et ce quel que soit leur niveau de maîtrise du français car l'école possède déjà un dispositif UPE2A.

Pour les élèves francophones, les familles devront remplir un dossier de candidature et écrire une lettre de motivation. L'équipe enseignante en place, en lien avec l'IEN de circonscription et l'IA-IPR d'espagnol, donnera son avis sur la candidature. La zone de recrutement sera départementale. A candidature égale, une priorité sera donnée aux élèves du secteur. Une commission se réunira pour étudier toutes les candidatures (motivation, aptitudes scolaires), fixera une liste principale et, le cas échéant, une liste complémentaire.

Dans un premier temps, Madame Myriam Lurot, l'enseignante pressentie, prendrait en responsabilité la Section. Elle est titulaire de son poste en CP à l'école Boufflers-Monge et ses compétences ont été validées par l'IA-IPR d'espagnol. Un groupe de cycle 2 et un autre de cycle 3 bénéficieraient ainsi chacun de 3 heures en section internationale. Pour la première année, un effectif de 12 élèves pour chaque groupe a été estimé en concertation avec les autorités académiques.

La deuxième année de fonctionnement (2020/2021), l'enseignante pourrait bénéficier d'une décharge d'enseignement de 50%. Il est envisageable qu'elle partage sa classe avec le directeur de l'école bénéficiant lui-même d'une décharge de 50% ce qui permettrait une plus grande flexibilité dans leurs emplois du temps. On rendrait ainsi possible une exposition quotidienne (45 mn minimum) à la langue pour les élèves, garantissant l'efficacité des apprentissages.

Parallèlement, l'équipe pédagogique rédigera, chaque année, un formulaire de demande d'assistant en langue étrangère (espagnol).

De même, l'école se propose d'accueillir des enseignants espagnols en formation via le programme ERASMUS + de l'ESPE de Villeneuve d'Ascq.

Toutes les disciplines scolaires seront susceptibles d'être dispensées en espagnol.

La pédagogie de projet sera au cœur du fonctionnement de la section. L'aide d'un assistant de langue espagnole viendra soutenir les actions pédagogiques de l'enseignante.

L'école devra mettre en place un conseil de section internationale qui se réunira 2 à 3 fois par année scolaire. Il sera présidé par le directeur de l'école et sera composé de l'enseignante de section internationale, de trois représentants de parents d'élèves, de deux personnes choisies par le Recteur et d'un représentant de la commune.

Le conseil d'école valide la demande d'ouverture de section internationale espagnole.

LE PROJET DE CLASSE PASSERELLE VOCALE

La ville de Lille et son Conservatoire de musique danse et théâtre proposent à 12 enfants scolarisés en CE2 à l'école Boufflers l'inscription dans un nouveau dispositif d'enseignement de la musique, baptisé « **Classe passerelle vocale** ».

Il est proposé à ces enfants des cours de musique et chant en atelier et en chœur. Ils auront lieu à l'école tous les lundis de 17h à 18h, et les mercredis de 9h30 à 11h30, à l'école de musique de Lille Centre. Ces cours nécessitent une participation des enfants et un engagement sur les 2 prochaines années (CE2 et CM1). Pour cette année scolaire, ils commenceront le 5 novembre 2018 et se termineront fin juin 2019.

Les inscriptions se font via le Pass Enfant.

Les cours sont encadrés par 2 professeurs du conservatoire et des écoles de musique, Marie-Pierre Labro et Mélodie Delannoy, toutes deux chefs de chœur et musiciennes intervenantes. L'encadrement des enfants est également assuré par un animateur de la Direction des Actions Éducatives, qui suit les enfants et assure le lien avec les familles, les enseignants et le référent de site.

L'atelier vocal du lundi est encadré par Marie-Pierre Labro dans les locaux de l'école Boufflers. Le cours du mercredi, encadré par Marie-Pierre Labro et Mélodie Delannoy, se décompose en 2 temps :

- 1) de 9h30 à 10h30 formation musicale
- 2) de 10h30 à 11h30 chant choral : les 12 enfants rejoignent le chœur d'enfants de l'école de musique dirigé par Mélodie Delannoy.

Les maîtresses de CE2 ont ciblé les enfants qui ont une appétence pour le chant et la musique et dont les parents ne peuvent pas ou ne feront pas la démarche de les inscrire en école de musique. Elles vont d'abord le **proposer à 12 élèves**, puis selon les réponses, cibleront d'autres enfants.

La Direction des Actions Éducatives met à disposition un **animateur dédié au dispositif**, qui sera présent sur tous les temps de cours.

Une période d'essai de 3 semaines sera proposée aux familles.

LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE ET LE PPMS

La sécurité à l'école comporte de nombreux aspects : sécurité incendie, sécurité au travail des personnels, confinement, exercices intrusion ...

Chaque année, Monsieur Marquet explique les différents dispositifs lors de la réunion de rentrée parents-professeurs. L'équipe enseignante doit donner les bonnes habitudes aux élèves afin de réagir au mieux selon les situations. Pour cela, différents exercices existent :

- exercices incendie (3 par an)
- exercice confinement (1 par an)
- exercice intrusion (2 par an)

Pour le moment, aucun des exercices imposés n'a été réalisé.

Les élèves de PS en maternelle ne semblaient pas prêts et l'accueil de différents partenaires ne permettait pas de planifier les exercices à un moment opportun.

Les portes coupe-feu ne fonctionnent pas et un déclencheur manuel est endommagé.

Nous attendons l'intervention des services techniques pendant les vacances d'automne afin de réaliser un exercice incendie.

L'exercice attentat intrusion sera réalisé après l'exercice évacuation incendie.

Les parents d'élèves interpellent le conseil d'école au sujet des plans d'évacuation. Ont-ils été revus suite aux travaux puisque les circulations ne peuvent plus s'opérer de la même manière ?

Le conseil d'école demande aux services techniques d'imprimer de nouveaux plans d'évacuation prenant en compte les nouvelles contraintes de déplacement.

Concernant le PPMS, le conseil d'école demande à nouveau à la municipalité de doter le groupe scolaire en talkie-walkie ou en balise de type « SOS ATHENA ».

Concernant le rez-de-chaussée de l'école, le conseil d'école souhaite que soit étudiée la dangerosité de la présence de poteaux en ciment et de radiateurs et du système des portes coupe-feu.

LES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Questions des représentants de parents d'élèves

- **Quelle est la situation du chantier du restaurant scolaire ?**

La procédure d'appel d'offre a été lancée dès que les services municipaux ont pris connaissance de la situation de l'entreprise de plomberie. La période de réception des propositions des nouvelles entreprises a pris fin. Les services municipaux vont donc les étudier. Il y a plusieurs entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre.

- **Quelles sont les conséquences sur l'occupation des locaux, les activités scolaires et péri scolaires (fermeture escalier, suppression point d'eau en rez-de-chaussée) ?**

Les déplacements dans les couloirs sont plus difficiles. Les enseignants et les élèves perdent plus de temps dans les escaliers car un escalier sur les trois n'est plus utilisable pour le moment.

- **Quelles sont les conséquences sur le PPMS et les exercices incendie ?**

Les exercices n'ont pas encore été réalisés (cf point précédent). Les exercices seront réalisés la semaine de la rentrée.

- **Qu'en est-il du coin calme lecture pour lequel une commande de mobilier a été validée ?**

Le mobilier a été livré à l'école. Il faut maintenant que les animateurs trouvent le lieu le mieux adapté pour pouvoir l'utiliser sur chaque temps dont ils ont la charge.

- **Quel est le projet envisagé pour le coin jardin ?**

En attendant le redémarrage du projet, Laurent Renault a mis à nouveau en place l'exposition de l'an passé. Cette année, un club jardin est prévu. Le projet sera conçu avec et pour les enfants. Les animateurs attendaient les résultats des élections de délégués de classe pour consulter les élèves élus. Le projet sera orienté vers la création d'un espace détente.

RESTAURATION

Question des représentants de parents :

- **L'utilisation de barquettes en plastique pour « la remise en température » des plats de la cuisine centrale libère des substances et génère beaucoup de déchets. La ville de Lille, à l'instar d'autres grandes villes, dans le cadre de sa candidature au prix « capitale verte européenne » et en anticipation de l'application de la réglementation (loi agriculture et alimentation qui entérine l'interdiction dans les cantines scolaires des contenants en plastique susceptibles d'être chauffés) va-t-elle renoncer aux récipients plastiques ?**

C'est une question récurrente souvent posée lors des conseils d'école.

Les services municipaux respectent leurs obligations. Une nouvelle réglementation (échéance 2022) obligera les collectivités à utiliser des récipients non plastiques.

Les représentants de parents d'élèves se demandent pourquoi ne pas anticiper et changer les récipients dès maintenant.

Autres questions des parents d'élèves

- **Tenues de sport et vestiaire : Problème de vestiaire pour les activités EPS à l'école. Quel est l'intérêt d'avoir une tenue de sport si les élèves ne peuvent pas se changer dans des bonnes conditions d'hygiène et de confort ?**

Les enseignants n'ont pas encore trouvé la solution pour permettre aux élèves de se changer avant de faire du sport : alternance filles/garçons dans la salle de classe, utilisation des pièces du 3ème étage, utilisation du coin « porte-manteaux » du 2ème étage ... Lors de la discussion, le conseil d'école s'accorde sur le fait de ne pas demander aux élèves de se changer dans les toilettes.

De plus, il faudra réfléchir sur la terminologie de l'expression « tenue de sport ». Les vêtements type « streetwear » sont-ils concernés ? Qu'en est-il des leggings ?

- **Activités natatoires : Pourquoi les CE1 n'ont-ils pas natation ?**

Ce sont les services municipaux qui octroient les créneaux de natation. Le service des sports n'est pas présent pour répondre à cette question.

- **Pourquoi n'y a-t-il pas d'étude pour les CP ?**

Les enseignants mettent en avant le peu de devoirs donnés, la longueur des journées qui leur sont proposées, le manque d'autonomie et la nécessité d'accompagner de façon individuelle les élèves lors des lectures individuelles qui peuvent se faire rapidement avec les parents le soir.

Les parents sont insistants et demandent à ce que cela soit réétudié.

Il y aura donc, après les vacances d'automne, une réflexion sur une éventuelle ouverture d'un groupe CP pour les études dirigées du lundi et jeudi soir.

- **Est-il prévu un nettoyage de l'école (avec une entreprise sérieuse et respectueuse des matériels), traces de passage de nuisibles**

Monsieur Marquet met en avant le travail réalisé par les services municipaux afin de permettre une rentrée dans une école propre. La présence d'un deuxième agent d'entretien sur l'école est très appréciable et les locaux sont dans un état très acceptable.

DEMANDES ET REMERCIEMENTS

Remerciements

Le Conseil d'École remercie la municipalité pour :

- les tickets de métro pour les sorties pédagogiques
- les nouveaux combinés sport foot-basket
- les peintures du hall, de la salle du périscolaire, de la classe de Madame Lecauchois et du bureau de Madame Carpentier prévues pour les vacances d'automne.
- Le TNI pour la classe de Mme Koprowski et l'ENI pour la classe de Mme Lurot dont l'installation est prévue pendant les vacances d'automne.

Demande spécifique à la mise en place du PPMS :

La dotation en talkies-walkies (environ 25 pour le groupe scolaire) ou en balise de type « SOS ATHENA »

Demandes diverses




Des séances de natation pour les élèves de CE1

Le remplacement de tous les ordinateurs de la salle informatique ou l'octroi d'un nouveau chariot informatique.

L'installation de porte-affiches devant chaque salle de classe

La rénovation des toilettes côté Kennedy (1er et 2ème étage)

Le conseil d'école prend fin à 20H20

Les secrétaires de séance		Le Président
Monsieur Chalaud	Madame Lecauchois	Monsieur Marquet
		 Marquet Jérémie Directeur de l'école Boufflers 11, rue Saint Sauveur 59000 Lille